

1674 : commande du nouveau clocher

9^e bre
1674

Prix fait du Clocher de St Julien molin^{ne}

341 Paravant le no^u royal soubz^{ne} Personellier d'habiller
 342 Claude Antony mauguillev tant en son nom que de Jean
 343 Flachier aussi mauguillev, Andre Flachier, Andre Guillet
 344 de la prelagibe et Estienne Montagnu, consulz l'apute
 345 amir de la parocelle de St Julien suivant le pouvoir qu'ilz
 346 leur en ont donne par acte d'assamblee leur ce fait,
 347 que au nom d'iceux haur d'ice parocellier de Graix, Colombin
 348 et Villette, et hameau d'Esteyser, Ausquels Ilz promettent
 349 faire ratiffier ces pntes d'une part. / Et Jean Jamet
 350 maistre maçon dud' St Julien d'autre part, Lequelz
 351 parties ont fait et font leur paches et conventions
 352 suivantes. Sçavoir que led' Jamet a promise comme
 353 Il promet par ces pntes de faire dans l'Eglise parociale
 354 dud' St Julien Un Clocher dans l'Endroit ou il a de ja
 355 de commence, Et sur ce qui est basty de la hauteur de
 356 dix toises a compté de Rez de chaussee Juguier en hault
 357 Et sera led' Clocher carre, Et de la longueur qui est
 358 commancee. / Le comble sera a quatre egoustz, comble
 359 de thuilier creusé de Rossillon, Au dessus dud' Comble
 360 Il y aura Un dosme souterin par quatre pilliers
 361 qui sera comble de thuilier platté viduissier, Et sera
 362 quatre pilliers revestus de sublane. Tontes les murailles
 363 dud' Clocher seront de pierre de taille Juguier au
 364 toict de l'Eglise, Et le suplus apierre commun
 365 et a chaux et sable; Les quatre Chantiers seront
 366 aussi de pierre de taille a Vire Bayette avec leur
 367 contrechantier. / Il y aura deux estager a chun
 368 d'iceux Aplanchés de gros planches. / Les Baffroy
 369 ou les clochers seront suspendus de Cèdre
 370 ala forme de celui du Bourg argentat. / A chaque
 371 face dud' Clocher Il y aura Un double Anchetage,
 372 Lequel aura trois pieds de largeur, Et sept pieds
 373 de hauteur, / Et entre led' deux Anchetes Il y aura
 374 un Noyau de pierre de taille, Et trois Ouallier
 375 a chaque face au dessus d'ice Anchetes. / Led' Clocher
 376 sera entouvé de deux Cordons de pierre de taille
 377 al'endroit le plus convenant. / Les marches du degre
 378 dud' Clocher seront toutes de pierre de taille. / Les
 379 degres sera au dehors de lad' Eglise, et comble de thuil
 380 creusé de Rossillon. / L'ancienne Arcade en dedans
 381 de lad' Eglise suivant vo' led' Clocher sera comp

1674 : commande du nouveau clocher (transcription)

Voici le marché du prix-fait :

« Pardevant le notaire royal soubzigné personnellement establis Sr Claude Anthony, marguiller, tant en son nom que de Jean Flacher, aussi marguiller, André Flacher, André Guillot, de la Prélagière et Estienne Montagner, consulz la présente année de la parcelle de St-Julien, suivant le pouvoir qu'ilz leur en ont donné par acte d'assemblée sur ce faict, que au nom des habitans des parcelles de Graix, Colombier et Vilette, et hameau d'Eteyses, auquelz ilz promettent faire ratifier ces présentes, d'une part. Et Jean Jamet, maître-maçon dud' St-Julien, d'autre part. Lesquelles parties ont faict et font les pactes et conventions suivantes : Sçavoir, que ledit Jamet a promis comme il promet par ces présentes de faire dans l'Église parroiciale dudit St-Julien un clocher dans l'endroit où il y a déjà esté commencé, et sur ce qui est basti de la hauteur de 10 toises à compter du rez-de-chaussée jusques en haut. Et sera le dit clocher carré et de la longueur qui est commencée.

Le couvert sera à quatre égoutz couvert de thuyles de Rossillon. Au-dessus dudit couvert il y aura un dosme soutenu par quatre pilliers revestus de fer blanc. Toutes les murailles dudit clocher seront de pierre de tailhe jusque au toit de l'église, et le surplus à pierre commune, et à chaux et sable. Les quatre chantiers seront aussi en pierre de tailhe à une hareste avec les contre-chantiers. Il y aura deux estages, à chacun d'iceux un plancher de grosses planches. Les baffroys où les cloches seront suspendues seront de chesne à la forme de celui de Bourg-Argental. A chaque face dudit clocher il y aura un double fenestrage, lequel aura trois piedz de largeur et sept piedz de hauteur, et entre lesdites deux fenestres, il y aura un noyau de pierre de tailhe et trois ovalles à chaque face au-dessus desdites fenestres. Ledit clocher sera entouré de deux cordons de pierre de tailhe à l'endroit le plus convenant. Les marches du degré dudit clocher seront toutes de pierre de tailhe. Ledit degré sera en-dehors de ladite esglise et couvert de thuyles creuses de Rossillon. L'ancienne arcade en-dedans de ladite esglise servant pour ledit clocher sera rompue et en sera faicte une autre en berceau conformément à celle de la chapelle du Saint Rosaire, qui est vis-à-vis ; sera tenu de monter les cloches sur le baffroy et les mettre en estat de sonner ; fera une porte de chesne doublée et couverture de même bois avec des clous en pointe de diamant, qui ferme avec une grosse serrure à double ressort et garnie de grosses barres de fer au bas dudit degré. Toutes les murailles dudit clocher seront battues dehors de chaux autant vive que se pourra, fera faire quatre canaux de fer blanc double avec deux gros thuyaux pour recevoir l'eau des quatre égoutz du couvert dudit clocher, et la jeter hors du couvert de l'esglise, et ou lesdits canaux et thuyaux cousteraient au-delà de cinquante livres, le surplus sera payé par lesdits habitans.

Tout ce qui est dessus ledit Jamet promet rendre faict et parfaict de la feste de Toussaintz prochain en un an. Et pour cet effet fournir tous les matériaux, comme chaux, pierre, sable, aix, cloux, fer, bois et généralement tout ce qui sera nécessaire pour ladite construction en sorte qu'il ne manque aucune chose, et de mettre les clefs en mains des marguillers, qui seront en charge dans ladite paroisse. Et ce moyennant le prix et somme de mil neuf centz livres : laquelle somme sera payée par lesditz consulz et habitans de la paroisse de Saint Julien audit Jamet à mesure échue.

Et a esté convenu entre lesdites parties que si les consulz et habitans desdites parcelles de Graix, Colombier, Vilette et hameau d'Eteyses, dépendans de ladite paroisse de St-Julien se voudraient rattifier le présent prix faict dans quinze jours, ce que lesdits consulz et marguillers promettent faire, le présent prix faict demeurera nul et sans effet ; car ainsi sont d'accord lesdites parties par obligations de tous leurs biens, submissions, renontiations et clauses.

Faict et passé audit St-Julien, maison de Me Paul Berthaud, châtelain du lieu, le neufvième de Décembre 1674 après midy.

Présents à ce Sr Henri Vidalenche, maistrechirurgien demeurant à présent aud. St-Julien, et Jacques Ranchon, clerc de Bourg-Argental, témoins requis soubzsigner avec led. Sr Anthony Flacher et Jamet à la cedde, et nous led. Guillot et Montagner pour ne sçavoir enquis et sommés.

Pour led. Jamet expédié Solier, Notaire royal du Bourg-Argental. »

SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE (Loire)
L'Église

